

DECLARATION ANNUELLE 20.. - 20..  
SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Je soussigné(e), Nom d'usage : Prénom :  
Nom de naissance :

déclare sur l'honneur être :

célibataire  pacsé(e)  en concubinage  marié(e)  veuf (ve)  séparé(e)

divorcé(e) (copie de l'ordonnance de non conciliation ou copie du jugement de divorce)

depuis le ..... avec Mme ou M .....

avoir la charge effective des enfants :

NOM :

PRÉNOM :

DATE de NAISSANCE :

.....  
.....  
.....

**pièces justificatives à joindre :**

- copie intégrale du livret de famille,
- déclaration de domiciliation pour un seul enfant à charge (annexe 1),
- attestation de moins de 6 mois de la CAF précisant les enfants bénéficiaires (obligatoire à partir de deux enfants)  
(Cette attestation inutile « Attestation de paiement » est téléchargeable directement sur le site de la CAF.)

que mon/ma conjoint(e) ou père/mère des enfants ne perçoit pas le supplément familial de traitement ou équivalent et est actuellement :

- employé(e) dans le secteur privé : attestation de l'employeur (annexe 2),
- fonctionnaire ou employé(e) dans le secteur public : attestation de l'employeur (annexe 2),
- mère ou père au foyer : copie de l'attestation de carte vitale,
- retraité(e), exploitant agricole, profession libérale, travailleur indépendant, ou artisan : attestation sur l'honneur,
- sans emploi ou demandeur d'emploi : copie du dernier relevé de Pôle Emploi,
- étudiant : copie de la carte d'étudiant.

Pour les enfants âgés de 16 à 20 ans durant l'année scolaire 20../20.., et en fonction de leur situation, inclure les documents suivants :

SITUATION DE L'ENFANT	DOCUMENTS À RENVOYER
COLLEGIEN / LYCÉEN	Certificat de scolarité.
ÉTUDIANT	Certificat de scolarité avec adresse du lieu de résidence de l'étudiant. En cas de lieu de résidence différent des parents, une attestation de la CAF de non paiement l'APL ou ALS, au nom de l'étudiant, délivrée par la CAF de la résidence de l'étudiant (l'enfant bénéficiant personnellement de l'allocation logement n'est plus considéré à charge et n'ouvre plus droit au SFT).
APPRENTI	Copie du contrat d'apprentissage et copie du dernier bulletin de salaire.
SALARIÉ	Attestation de l'employeur précisant la date de l'embauche et copie du dernier bulletin de salaire.
SANS ACTIVITÉ	Déclaration sur l'honneur certifiant que l'enfant est à charge et sans activité <u>ou</u> une attestation d'inscription au Pôle Emploi.

Je m'engage à signaler au service des ressources humaines tout changement pouvant intervenir dans ma situation familiale ou de nature à modifier mes droits.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature de l'agent

ANNEXE 1

**DECLARATION DE DOMICILIATION POUR UN SEUL ENFANT A CHARGE**

(à partir de deux enfants ne pas remplir cette annexe, nous transmettre uniquement l'attestation de la CAF)

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) :

atteste sur l'honneur que mon enfant, (Nom, Prénom) :

réside à mon domicile au (adresse complète) :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

---

ANNEXE 2

**ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT  
(secteur privé et public)**

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR :

Nom :

Adresse :

certifie que Madame, Monsieur :

employé(e) depuis le :

perçoit le supplément familial de traitement depuis le \_\_\_\_\_

ne perçoit pas le supplément familial de traitement.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature et cachet de l'employeur

**Rappels** : l'article 20 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée stipule que le droit au supplément familial de traitement est ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.  
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. 150 du code pénal).  
Des contrôles peuvent être opérés à tout moment.